

<http://www.sundep-paris.org/spip.php?article1204>



FAQ du ministère du 17 mars 2022

- Actualités - Coronavirus -



Date de mise en ligne : jeudi 17 mars 2022

Copyright © Sundep-Solidaires Paris - Tous droits réservés

La Foire Aux Questions du ministère de l'Éducation nationale a été mise à jour le 17 mars 2022. À retrouver en pièce jointe.

La FAQ a été mise à jour le 17 mars 2022 ; de nouvelles mesures s'appliquent :

- depuis le 14 mars 2022, le protocole sanitaire est passé au niveau 1 / niveau vert pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires du territoire national.
Ce passage au niveau 1 implique notamment :
- la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives ;
- les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

Le passage au niveau 1 implique également la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire.

En complément et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée à compter du 14 mars 2022 pour tous les personnels ainsi que les collégiens et lycéens en cohérence avec les évolutions retenues en population générale.

A compter du 21 mars 2022, les cas contacts de plus de 12 ans non vaccinés ne seront plus tenus de s'isoler. Ils respecteront les mêmes règles que les cas contacts présentant un schéma vaccinal complet, à savoir la réalisation d'un autotest à J+2.